

1356

15 août 1979

Rapport de la délégation suisse à la réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées de l'Asie du Sud-Est, Genève, 20 - 21 juillet 1979

Département des affaires étrangères et département de justice et police. Proposition commune du 13 août 1979 (annexe)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Il est pris acte du rapport de la délégation suisse à la réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées de l'Asie du Sud-Est, Genève, 20 - 21 juillet 1979.

Extrait du procès-verbal:

- EJPD 6 pour exécution
- EDA 6 pour exécution

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

SAUWAU

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

DEPARTEMENT FEDERAL
DE JUSTICE ET POLICE

o.743.321(1). - PO/vz

3003 Berne, le 13 août 1979

Au Conseil fédéral

Rapport de la délégation suisse à la
réunion sur les réfugiés et les personnes
déplacées de l'Asie du Sud-Est
(Genève, 20 - 21 juillet 1979)

Comme suite à la décision du Conseil fédéral du 11 juillet 1979, la Suisse a participé aux travaux de la réunion convoquée par le secrétaire général des Nations Unies.

65 pays étaient présents à Genève, soit les Etats intéressés de l'Asie du Sud-Est - à l'exception du Laos et du Cambodge - les Etats membres du comité ^{exécutif} du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ainsi que l'URSS, invitée à sa demande.

Le but de la réunion était humanitaire et la plupart des délégations ont tenu à lui garder ce caractère sans toutefois cacher les graves préoccupations que leur causent le sort tragique des réfugiés et les conséquences de l'attitude du Vietnam sur la stabilité de l'Asie du Sud-Est, la crainte aussi que d'autres Etats ne soient tentés de suivre l'exemple du Vietnam.

La réunion - terme officiel, puisqu'il ne s'agit pas d'une conférence convoquée par l'assemblée générale des Nations Unies - n'a adopté ni résolution, ni recommandation, mais il en est résulté

un consensus général quant aux projets qui lui avaient été soumis par le HCR.

Grandes lignes du plan présenté par le HCR

Depuis 1975, plus d'un million de personnes ont quitté leur pays dans la péninsule indochinoise. Plus de 550'000 d'entre elles ont cherché asile dans l'Asie du Sud-Est, 200'000 se sont établies hors de la région (ces chiffres n'incluent pas les 235'000 personnes qui ont émigré en Chine, 150'000 qui ont passé du Cambodge ^{au Vietnam} et 130'000 qui se sont installées aux Etats-Unis après la chute de Saïgon).

La politique du HCR cherche à atténuer le poids des réfugiés sur les pays de transit et de premier accueil (la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie, les Philippines, Macao et Hong Kong), d'une part en régularisant l'émigration du Vietnam et, d'autre part, en accélérant les départs vers les pays d'asile définitif, principalement les pays occidentaux puisque, comme on le sait, les Etats membres de l'ASEAN se refusent à accorder l'asile temporaire s'ils n'ont pas la garantie de la reprise en charge par les pays de second asile. La Thaïlande et la Malaisie pratiquent, en outre, une politique de refoulement brutale et meurtrière.

Le Vietnam - premier maillon de la chaîne - s'est vu exposé à Genève à une très forte pression non seulement de la part des Gouvernements participant à la conférence, mais encore de ces protagonistes invisibles de la conférence que furent aussi les mass media et l'opinion publique. Il a manoeuvré avec beaucoup d'habileté et a choisi la politique du sourire et de la conciliation.

Le Gouvernement vietnamien se déclare prêt à étendre l'application de l'accord qu'il a conclu le 30 mai 1979 avec le HCR et

- 3 -

qui règle les conditions de départ légales du Vietnam qui sont subordonnées elles-mêmes à des promesses fermes d'accueil à l'étranger. Il installera un centre de triage des réfugiés sur son territoire. En outre, à la fin de la conférence, le secrétaire général des Nations Unies devait annoncer que le Gouvernement du Vietnam "fera pendant un temps raisonnable tous les efforts possibles pour stopper les départs illégaux".

Ce faisant, le Vietnam répondait à une proposition de moratoire avancée par la France. La formule laisse songeur et l'on peut se demander si elle ne va pas conduire à une aggravation de la répression et de ce fait même à de nouvelles vagues de départ. L'émigration des minorités ou des indésirables - forcée ou non - semble d'ailleurs correspondre aux vues du Vietnam qui, en dernière analyse, impute la responsabilité de la crise à la Chine et aux Etats-Unis, pays qui selon lui seraient - ainsi que l'Australie - parfaitement en mesure d'accueillir toutes les personnes qui veulent quitter le Vietnam.

Il est donc encore difficile de déterminer si le Vietnam a changé de tactique ou de politique. A cet égard, la conférence des Non-alignés sera sans doute très importante puisqu'elle permettra au Vietnam de juger du soutien dont il peut disposer sur le plan international. A Genève, mis à part l'appui assez tiède de l'URSS, seule l'Algérie a défendu sa politique.

Enfin, le problème du Cambodge qui est compliqué par des facteurs politiques reste entier, mais tout le monde s'accorde à penser que seule une action internationale de grande envergure pourra sauver les populations qui ont échappé aux massacres du régime Pol Pot de la famine et de la mort par milliers.

- 4 -

Les pays membres de l'ASEAN - particulièrement la Thaïlande et la Malaisie qui continuent leur politique de refoulement - ont maintenu la ligne dure qu'ils avaient décidée à Bali le 30 juin 1979 : "Pas d'asile temporaire sans garantie d'asile définitif par les pays de second accueil". Sans justifier cette attitude, on peut cependant la comprendre car ces pays se sentent menacés dans leur équilibre ethnique, politique et économique par l'afflux de populations qui sont en partie d'origine chinoise.

L'Indonésie et les Philippines cependant coopèrent étroitement avec le HCR et mettent à sa disposition les îles de Galang et Tara auxquelles viendra s'ajouter maintenant un nouveau centre de triage de 50'000 personnes aux Philippines. Ce sont des installations d'accueil provisoire.

En définitive - et à moins de condamner une partie des réfugiés à de grandes souffrances ou à une mort certaine - la charge du second accueil retombe presque entièrement sur les pays industrialisés occidentaux, principalement les Etats-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Europe. L'Amérique latine - à l'exception de l'Argentine et de Costa Rica - fait preuve de beaucoup d'indifférence. L'attitude particulièrement cynique du Brésil mérite d'être relevée.

Les pays industrialisés, quant à eux, ont répondu à l'appel du HCR avec une générosité qu'il faut souligner, car l'accueil, puis l'intégration des réfugiés indochinois leur posent et leur poseront encore de multiples problèmes.

A la fin de la conférence, le HCR pouvait annoncer que le nombre des offres d'accueil avait passé de 125'000 à fin mai 1979 à 260'000 ce qui permettra de doubler ou même de tripler le rythme des départs. De 10'000, il passera de 20'000 à 30'000 par mois.

- 5 -

Le Canada recevra 50'000 réfugiés d'ici la fin 1980, la France environ 70'000, le Royaume-Uni 10'000 en provenance de Hong Kong, la Belgique environ 5'000, la RFA 10'000, la Suède 2'250, le Portugal 5'000, les Etats-Unis 168'000 l'an prochain, l'Argentine 5'000, etc. Ces chiffres ne comprennent pas les personnes rejoignant leurs familles ou sauvées en mer. Le Japon se signale par la faiblesse des offres d'accueil (500 sans limitation dans le temps) qu'il compense par des contributions financières de grande envergure.

Le principe de l'obligation de sauvetage en mer des personnes en détresse a été réaffirmé. (La conférence n'a malheureusement pas abordé le problème de la piraterie thaïlandaise qui de l'avis du HCR cause autant de morts que les naufrages).

La réponse des pays participants aux demandes financières du HCR a été généreuse elle aussi; les nouvelles contributions atteignent le montant de \$ 190 millions. Ce chiffre ne comprend pas la contribution supplémentaire du Japon qui prendra en tout état de cause à sa charge la moitié des charges encourues par le HCR pour les réfugiés d'Indochine ainsi que la moitié des frais d'équipement de l'île de Galang. Les Etats-Unis ont proposé en outre la constitution d'un fonds spécial de 200 millions, mais cette idée suscite des réserves car - si dramatique que soit la situation des réfugiés d'Indochine - il ne serait pas sage politiquement ou humainement de paraître oublier les réfugiés d'autres régions.

Déclaration du Chef de la délégation suisse

Elle a porté sur les points suivants :

- Respect des droits de l'homme. Aucun pays n'a le droit d'expulser une partie de sa population.

- 6 -

- Elaboration d'une stratégie globale de la communauté internationale en faveur des réfugiés d'Indochine d'abord à court terme pour soulager des détresses immédiates, ensuite à long terme pour faciliter leur intégration dans l'Asie du Sud-Est.
- Nécessité d'une action internationale en faveur du Cambodge, notamment par l'intermédiaire du CICR.
- Réponse de la Suisse à l'appel du HCR. "La Suisse est prête à s'engager à apporter à cette tâche une contribution importante."

Elle accueillera 3'000 réfugiés d'ici à fin 1979. Le nombre de 3'000 n'est pas une limite; la Suisse accroîtra encore son effort tout en donnant la préférence à l'installation sur place qui reste en définitive "la solution la plus efficace et la plus sage", mais présuppose des contributions techniques et financières en faveur des pays de premier asile.

- Augmentation des contributions de la Suisse au HCR (cf. décision du Conseil fédéral du 11 juin 1979) et mise à sa disposition du Corps suisse de secours en cas de catastrophe.
- Effort en faveur de la ratification universelle des conventions internationales concernant le statut des réfugiés.
- Recensement systématique des réfugiés à l'instar de ce que fait le CICR pour les prisonniers de guerre sur la base de la troisième convention de Genève. Il n'existe aucune obligation de droit international concernant le recensement des réfugiés, mais la généralisation de cette pratique par le CICR faciliterait la réunion des familles et la recherche des disparus.*
- La Suisse propose que la conférence se réunisse à nouveau en cas de besoin afin de procéder à une nouvelle évaluation de la

*Le CICR possède déjà l'équipement technique nécessaire et le département des affaires étrangères va présenter prochainement au Conseil fédéral un projet de message concernant la reconstruction de l'Agence centrale de recherches.

- 7 -

situation et à un échange de vues sur la politique d'intégration des réfugiés.

La déclaration de la Suisse a été bien accueillie; le HCR, en particulier, estime que la rapidité avec laquelle le Conseil fédéral a décidé de doubler le quota d'admission qu'il avait prévu initialement a eu valeur d'exemple pour d'autres pays. Il ne fait pas de doute que la Suisse vu ses traditions humanitaires, sa politique de neutralité aussi peut jouer un rôle positif dans de telles conférences.

Dans l'ensemble, les délégations - avec les exceptions de l'URSS, du Vietnam, de l'Algérie et du Brésil - ont fait montre d'une remarquable concordance dans l'établissement du diagnostic : selon elles, la conférence ne pouvait qu'atténuer les symptômes, mais non les causes d'un drame humain sans précédent et auquel il n'était de remède que politique.

La Chine a tenté, elle, de porter le débat sur le plan politique, mais elle est demeurée isolée. L'URSS a joué un rôle effacé.

Les Etats-Unis, représentés par le vice-président Mondale, ont présenté un plan d'action de grande envergure : création d'un fonds international d'un montant de 200 millions de dollars, d'un réseau de nouveaux centres de transit, engagement de la marine américaine pour sauver les naufragés, doublement des quotas d'accueil, mise à disposition du "Peace Corps", etc.

Le Canada et le Royaume-Uni se sont montrés très incisifs dans leur critique de la politique du Vietnam. La France, au contraire, s'est défendue de "faire le procès de personne" et a concentré son intervention sur sa proposition de moratoire de six mois.

- 8 -

Elle propose l'objectif de un pour mille de la population dans les pays d'accueil des réfugiés.

Nombre de pays qui ne se sentent pas directement concernés par la tragédie d'Indochine ont fait des déclarations appuyant matériellement ou moralement le HCR ou les principes qui sont à la base de son action. Parmi ceux-ci, il faut citer le Nigéria, la Tunisie, la République de Corée, l'Iran, le Pakistan qui met à la disposition du HCR une équipe de spécialistes, la Yougoslavie, la Tanzanie, le Chili, le Mexique, Costa Rica, l'Argentine, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Inde.

Le HCR sort renforcé de la conférence : il jouit de la confiance générale et de facto sinon de jure est en train de se muer en ce haut commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme qui a été rêvé, mais jamais créé, par l'assemblée générale des Nations Unies.

Suites institutionnelles de la conférence

Le HCR s'occupe d'ores et déjà avec le CICR, le CIME et les oeuvres d'entraide nationales et internationales des suites techniques de la conférence.

De son côté, le secrétaire général des Nations Unies établira un bilan des travaux et fera rapport cet automne à l'assemblée générale des Nations Unies. La Suisse ne pourra donc pas participer aux débats à l'exception peut-être de ceux de la troisième commission, mais ceci avec les limitations que comporte son statut d'observateur.

La proposition de la Suisse de reconvoquer la conférence n'a bien entendu pas été avancée dans le but de soustraire l'affaire

- 9 -

de l'ordre du jour de l'assemblée générale. Il s'agit d'une proposition souple de caractère humanitaire. L'expérience a montré que dans certains cas, il peut être utile de sortir du cadre plus restreint du comité ^{exécutif} du HCR pour donner aux travaux de ce dernier l'appui politique qui lui est indispensable.

Au sein de l'Organisation des Nations Unies, tout le problème politique du Vietnam et de ses relations avec ses voisins reste ouvert; le sort des réfugiés indochinois lui est lié. A cet égard, la conférence des Non-alignés qui va se tenir à la fin du mois à La Havane revêtira elle aussi une très grande importance, car le Vietnam va certainement s'efforcer de sortir de l'isolement où il s'est trouvé à Genève, ce qui pourrait se traduire par un nouveau durcissement de sa position.

Parmi les propositions d'ordre institutionnel, il faut citer celle de l'Autriche qui préconisait la formation d'un comité de sages destiné à s'entremettre auprès du Vietnam. Le nom de M. Palme avancé par les Autrichiens a certainement fait sombrer l'idée.

Quant au Royaume-Uni, il a proposé la constitution d'une commission de nations neutres et non-alignées chargées de surveiller l'exécution de l'accord liant le Vietnam et le HCR. Selon les indications données par le secrétaire général, le Vietnam n'y serait pas favorable.

Conclusions

La conférence a atteint deux objectifs : l'un celui de porter un remède immédiat - grâce à un très grand effort de solidarité - aux détresses les plus criantes, l'autre de faire mieux

- 10 -

saisie à l'opinion publique mondiale et aux Gouvernements la nature de l'exode des réfugiés d'Indochine, ses origines politiques, ses conséquences sur la stabilité des Etats de l'Asie du Sud-Est, enfin l'ampleur même de l'effort que la solution - même imparfaite - de ce problème va demander à la communauté internationale pendant de nombreuses années.

Dans l'intérêt même des réfugiés d'Indochine, mais aussi dans celui d'une politique d'accueil qui donne la préférence à l'intégration sur place, solution plus humaine et plus efficace que celle des transferts massifs dans les pays industrialisés, la Suisse se doit donc de prendre part à cette entreprise qui va se dérouler principalement au sein du système des Nations Unies - seul organe de coopération mondiale capable de faire face à cette tâche - mais aussi bilatéralement. A cet égard, la conférence de Genève a permis des contacts intéressants entre chefs de délégations et il ne fait pas de doute que le climat de confiance qui s'y est créé est de nature à faciliter la suite des travaux. L'aide - qu'elle soit financière, humanitaire ou coopération technique - joue aussi un très grand rôle et c'est une arme - parfois à double tranchant - pour les pays industrialisés dans la partie diplomatique qui va s'engager avec l'ASEAN et le Vietnam.

Enfin, à côté des préoccupations humanitaires et politiques immédiates, il ne faudrait pas négliger les aspects très inquiétants de la situation actuelle de l'Asie du Sud-Est, non seulement les risques de conflit, mais aussi la valeur de précédent de la politique d'expulsion déguisée en politique d'émigration du Vietnam de même que la pratique du refoulement en Thaïlande et en Malaisie. Non seulement les populations ne sont pas protégées par les règles du droit international, mais le précédent risque de faire école devant une communauté internationale qui est impuissante et qui ne dispose d'autre moyen de dissuasion que la peur qu'inspire à ces

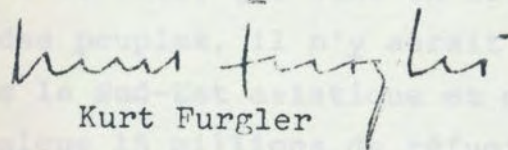
CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES RÉFUGIÉS

Genève, le 27 septembre 1953 - 11 -

Déclaration de Kurt Furgler, Chef de la
pays les mass media et leur effet sur l'opinion publique mondiale.

Il est donc nécessaire que dans les semaines qui vont suivre les services compétents de l'administration fédérale examinent ces problèmes à l'intention du Conseil fédéral afin que celui-ci puisse arrêter les grandes lignes de la politique de la Suisse à l'égard du problème des réfugiés d'Indochine.

Le Chef de la délégation :



Kurt Furgler

Chef du Département
fédéral de justice et police

Annexes :

texte de l'intervention du Chef de la
délégation suisse en français et en
allemand.

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES REFUGIES

Genève, 20 et 21 juillet 1979

Déclaration du Conseiller fédéral Kurt Furgler, chef de la délégation suisse.

I

Au nom du Conseil fédéral suisse, je remercie le Secrétaire général des Nations Unies d'avoir convoqué cette conférence. Le nombre, la qualité des représentants réunis ici prouvent la justesse de cette décision. Vous avez compris, Monsieur le Secrétaire général, et nous comprenons avec vous, que sans un effort massif de solidarité des Etats et des peuples, il n'y aurait pas de remède à la tragédie qui accable le Sud-Est asiatique et qui vient se greffer sur celle des quelque 15 millions de réfugiés qui, déjà, vivent loin de leurs foyers, et dont nous ne voulons ni ne devons oublier l'existence.

II

Les causes de cette apocalypse, nous les connaissons, hélas : la guerre, avec son cortège de misères, la famine, les violations systématiques et voulues des droits de l'homme, le refus des diversités ethniques, bref le mépris de la personne humaine, qui, pourtant, a droit à l'existence et à la dignité même si elle est ou pense autrement. Aucun Etat n'a le droit de se débarrasser d'une partie de sa population. Ces causes doivent être décelées et combattues, car nous voulons nous attaquer à la racine du mal. Mais ces débats, hautement politiques, se dérouleront dans d'autres enceintes.

III

La tâche de notre conférence est humanitaire. Il s'agit, par un effort de solidarité immédiat, massif et soutenu, de soulager des détresses matérielles et morales dont l'ampleur dépasse l'imagination. Il s'agit de sauver - de sauver tout de suite - des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants qui meurent chaque jour ou sont menacés de mort. A nous qui proclamons les droits de l'homme, il nous incombe de garantir à ces malheureux le plus élémentaire des droits, le droit à la vie.

IV

Nous en avons les moyens. A l'époque où tout est possible à la technique, serait-il impossible à l'humanité de sauver des hommes ? Nous pouvons agir; il suffit de vouloir, d'arrêter une stratégie, de fixer des actions immédiates et de les faire suivre d'actions à moyen et à plus long terme.

Il faut d'abord, par une action internationale concertée, recueillir et sauver les personnes menacées en mer.

Simultanément, il faut endiguer l'exode désordonné, inhumain et périlleux des populations du Vietnam, sans porter atteinte au droit à l'émigration.

Il faut accueillir les réfugiés - qu'ils arrivent par terre ou par mer - dans les camps de transit des pays voisins, où ils bénéficieront d'un asile temporaire; et il faudrait que ces pays de premier accueil aient la garantie permanente que leurs frais seront pris en charge par la communauté des Etats.

Il faut enfin que les réfugiés puissent être transférés dans les pays de second accueil, où les quotas d'accueil devraient être augmentés fortement; et si ces pays de second accueil sont des pays du Sud-Est asiatique, il faut que les frais d'intégration soient, eux aussi, assumés largement par la communauté des Etats.

Dans les cas où l'exode est dû à la famine, il faut nourrir d'urgence, par une action internationale, les populations affamées. Je pense en particulier au Cambodge. Par suite des ravages de la guerre, le pays manque de vivres, de médicaments. Comme vient de le souligner le délégué de la France, une aide alimentaire est indispensable et pourrait être distribuée par le Comité International de la Croix-Rouge.

Pour réaliser tout cela, il est nécessaire de disposer d'hommes, de bateaux, d'avions, de moyens financiers; il faut avoir la volonté d'accueillir plus de réfugiés; enfin il faut donner au Haut-Commissaire aux réfugiés les moyens - en hommes et en argent - de coordonner toutes ces actions.

V

La Suisse est prête et s'engage à apporter à cette grande tâche une contribution importante.

L'accueil des personnes en détresse est une de ses traditions. Actuellement déjà, quelque 35'000 réfugiés vivent sur son territoire.

Quant aux réfugiés d'Indochine, le Conseil fédéral suisse avait résolu d'en accueillir 3000 jusqu'à fin 1980. Pour contribuer à réduire plus rapidement le nombre des réfugiés qui se trouvent dans les camps de transit, il a décidé tout récemment, le 11 juillet, de recevoir ces 3000 personnes jusqu'à fin 1979. Le regroupement des familles continue à

s'effectuer indépendamment des chiffres indicatifs que je viens de mentionner. Pratiquement, le gouvernement suisse a ainsi doublé le quota d'accueil. 1650 réfugiés d'Indochine sont déjà chez nous et de nouveaux groupes débarqueront demain sur nos aéroports. Ce seront, dans une large mesure, des personnes qui trouvent difficilement un refuge : enfants, vieillards, handicapés. Le Conseil fédéral a décidé aussi d'ouvrir de nouveaux crédits pour contribuer à financer l'action du Haut-Commissaire dans l'Asie du Sud-Est.

Mais mon pays, le peuple tout entier, est prêt à faire plus, dans le cadre d'un effort de solidarité internationale.

Le nombre de 3000 que je viens d'indiquer n'est pas une limite. La Suisse accroîtra encore son effort.

Nous pouvons en outre mettre à la disposition du Haut-Commissaire aux réfugiés le Corps suisse de secours en cas de catastrophe, corps composé de spécialistes qui ont déjà eu l'occasion de collaborer étroitement avec lui en Afrique et au Bangladesh; nos autres oeuvres d'entraide, les agences bénévoles, sont également prêtes à coopérer avec lui.

Et enfin nous sommes prêts à collaborer directement, par des contributions techniques ou financières, avec les pays de premier accueil pour faciliter l'intégration des réfugiés sur place ou leur rapatriement volontaire. Car nous sommes convaincus que cette solution reste en définitive la plus efficace et la plus sage.

VI

Voilà comment nous voyons l'effort humanitaire immédiat qui s'impose à nous.

Mais il n'est pas interdit de regarder un peu au-delà. A plus long terme, je pense que trois actions devraient être envisagées.

Il faudrait, d'abord, faire un effort vers la ratification universelle des conventions internationales concernant le statut des réfugiés. A cet égard, je rappelle que les conventions de Genève de 1949 contiennent aussi des dispositions de protection qui lient la plupart des Etats ici présents.

Deuxièmement, je me demande s'il ne faudrait pas recenser systématiquement les réfugiés, à l'instar de ce que fait le Comité International de la Croix-Rouge en vertu de la troisième convention de Genève. Cela faciliterait la recherche des disparus et le regroupement des familles et permettrait à beaucoup de retrouver leur cadre de vie et leur dignité. Le Comité International de la Croix-Rouge procède actuellement à de tels recensements de réfugiés et est prêt à développer et systématiser cette pratique en étroit accord avec le Haut-Commissariat.

Enfin, Monsieur le Secrétaire général, je vous propose que notre conférence se réunisse à nouveau en cas de besoin afin de procéder - en étroit accord avec vous-même et le Haut-Commissaire - à une évaluation de la situation et à un échange d'informations sur nos politiques d'intégration des réfugiés. Car l'effort que nous faisons aujourd'hui doit être poursuivi.

VII

Si notre conférence sauve des vies, soulage des détresses, elle aura atteint son premier but. Mais elle aura aussi contribué à la paix, car, en présence de millions de familles chassées de leurs foyers, menacées de mort, démunies de tout, il ne peut y avoir de véritable paix. Et enfin, en intégrant des réfugiés dans nos pays, nous nous enrichirons nous-mêmes; l'histoire nous l'a souvent montré.

C'est avec cette conviction que la Suisse participe à cette conférence et qu'elle continuera, Monsieur le Secrétaire général, à soutenir vos efforts et ceux du Haut-Commissaire. Le rôle du Haut-Commissariat doit demeurer central. Puisse l'esprit de Genève, berceau de la première grande oeuvre humanitaire, être bénéfique à nos travaux et aux millions de malheureux que nous voulons sauver et aider !

INTERNATIONALE FLUECHTLINGSKONFERENZ

Genf, 20./21. Juli 1979

Erklärung von Bundesrat Kurt Furgler, Leiter
der Schweizer Delegation

I

Im Namen des Schweizerischen Bundesrates danke ich dem Generalsekretär der Vereinten Nationen für die Einberufung dieser Konferenz. Zahl der Teilnehmer und Zusammensetzung der Versammlung zeigen deutlich, wie richtig dieser Entschluss war. Sie haben erkannt, Herr Generalsekretär - und wir schliessen uns dieser Erkenntnis an -, dass die Flüchtlingstragödie in Südostasien ohne zusätzliche Anstrengungen und ohne enge Zusammenarbeit der Staaten und Völker kein Ende finden kann. Weltweit leben mehr als 13 Millionen Flüchtlinge fern ihrer Heimat. Diese Menschen wollen und dürfen wir nicht vergessen.

II

Wir kennen die traurigen Ursachen dieses apokalyptischen Geschehens: Krieg, der mit unermesslichen Leiden verbunden ist. Hungersnot, systematische und bewusste Verletzung der Menschenrechte, Intoleranz gegenüber Minderheiten, kurz: die Missachtung des Menschen, dessen Recht auf Leben und dessen Würde unantastbar ist, auch wenn er anders ist und anders denkt. Kein Staat hat das Recht, sich eines Teils seiner Bevölkerung zu entledigen. Wer das Uebel an der Wurzel anpacken will, muss die Ursachen erkennen und bekämpfen. Die hochpolitische Auseinander-

setzung um solche Fragen wird allerdings in einem anderen Kreis ausgetragen werden müssen.

III

Unsere Konferenz hat eine humanitäre Aufgabe. Es geht darum, körperliches und seelisches Leiden zu lindern, dessen Ausmass unsere Vorstellungskraft übersteigt. Dazu ist eine ausserordentliche Anstrengung der Völkergemeinschaft notwendig, rasche, wirksame und dauerhafte Solidarität. Es geht darum, Tausende von Männern, Frauen und Kindern zu retten, denn täglich sterben Menschen oder sind Menschen vom Tode bedroht. Sofortige Rettung tut not. Uns, die wir die Menschenrechte proklamieren - uns ist aufgetragen, diesen Unglücklichen das elementarste Recht zu garantieren: das Recht auf Leben.

IV

Die Mittel sind vorhanden. Ist die Menschheit in einer Zeit hochentwickelter Technologien wirklich nicht in der Lage, Leben zu retten? Wir können etwas tun. Es braucht dazu: den Willen zum Handeln und eine Strategie, in der wirksame Sofortmassnahmen von zielgerichteten Aktionen auf mittlere und längere Frist abgelöst werden.

Zuerst müssen durch eine internationale Grossaktion die auf See bedrohten Menschen geborgen und gerettet werden.

Gleichzeitig ist der ungeordnete, unmenschliche und gefährvolle Exodus ganzer Bevölkerungsgruppen aus Vietnam einzudämmen, ohne dass das Recht auf Auswanderung aber geschmälert wird.

Sodann müssen die auf dem Land- oder Seeweg Fliehenden in den Transitlagern der benachbarten Länder Aufnahme und vorübergehend Asyl finden. Gleichzeitig ist den Ländern, die den Flüchtlingen erste Aufnahme bieten, zuzusichern, dass ihre Aufwendungen von allen Staaten getragen werden.

Schliesslich muss den Flüchtlingen ermöglicht werden, in Zweitasylländer zu reisen. Deren Aufnahmequoten sind massiv zu erhöhen. Handelt es sich dabei um südostasiatische Länder, so müssen auch die Kosten für die Integration weitgehend von der Gemeinschaft aller Staaten getragen werden.

Wenn der Exodus auf eine Hungersnot zurückzuführen ist, so gilt es, der hungernden Bevölkerung im Rahmen einer internationalen Aktion rasche Nahrungsmittelhilfe zu leisten. Dabei denke ich vor allem an Kambodscha. Als Folge der kriegsbedingten Verwüstungen fehlt es an Lebensmitteln und Medikamenten. Wie der Delegierte Frankreichs soeben unterstrichen hat, ist Hilfe unerlässlich; sie könnte durch das Internationale Komitee vom Roten Kreuz erbracht werden.

Zur Verwirklichung dieses Programms braucht es Menschen, Schiffe, Flugzeuge, Geld. Es braucht die Bereitschaft, mehr Flüchtlinge aufzunehmen. Dem Hochkommissar für Flüchtlinge sind die personellen und finanziellen Mittel zur Koordination all dieser Massnahmen zur Verfügung zu stellen.

V

Die Schweiz ist bereit, ihren Beitrag an die Erfüllung dieser grossen Aufgabe zu leisten.

Die Aufnahme notleidender Menschen entspricht ihrer Tradition. Heute leben etwa 35'000 Flüchtlinge in unserem Land.

Der Schweizerische Bundesrat hat der Aufnahme von 3'000 Indochina-Flüchtlingen bis Ende des Jahres 1980 zugestimmt. Vor wenigen Tagen erst, am 11. Juli 1979, beschloss er, diese 3'000 Menschen bereits vor Ende des Jahres 1979 aufzunehmen. Die Familienzusammenführungen werden weiterhin unabhängig von den genannten Richtzahlen durchgeführt. Der Bundesrat will dazu beitragen, dass die Zahl der Flüchtlinge, welche sich in den Transitlagern befinden, rascher vermindert werden kann. Damit wird die Aufnahmequote praktisch verdoppelt. 1'650 Flüchtlinge aus Indochina befinden sich bereits bei uns, und schon morgen werden weitere Gruppen in unserem Land eintreffen. Es handelt sich weitgehend um Menschen, die nur unter grossen Schwierigkeiten Zuflucht finden: Kinder, alte und behinderte Menschen. Der Bundesrat hat auch neue Kredite bereitgestellt, um einen Beitrag an die Finanzierung der Aktion des Hochkommissars in Südostasien zu leisten.

Unser Land, das ganze Volk, ist indessen bereit, im Rahmen einer internationalen Solidaritätsaktion noch mehr zu tun.

Die Zahl 3'000, von der ich gesprochen habe, ist nicht eine obere Grenze. Die Schweiz wird ihre Anstrengungen noch verstärken.

Zudem können wir dem Hochkommissar für Flüchtlinge das Schweizerische Katastrophenhilfekorps zur Verfügung stellen. Dieses Korps setzt sich aus Fachleuten zusammen, welche bereits Gelegenheit hatten, in Afrika und in Bangladesch mit dem Hochkommissariat eng zusammenzuarbeiten. Auch unsere humanitären Hilfswerke sind zur Zusammenarbeit bereit.

Schliesslich sind wir auch gewillt, die Erstasylländer direkt zu unterstützen. Wir denken an technische oder finanzielle Hilfeleistung mit dem Ziel, die Integration der Flüchtlinge an Ort und Stelle oder ihre freiwillige Rückwanderung zu

erleichtern. Die Schweiz ist überzeugt, dass dies die beste und wirksamste Lösung ist.

VI

Aus unserer Sicht sind diese humanitären Anstrengungen unverzüglich zu unternehmen.

Gestatten Sie mir, den Blick auch noch in die weitere Zukunft zu richten. Ich glaube, dass unsere gemeinsamen Anstrengungen längerfristig in drei Richtungen gehen sollten.

Vorerst ist die weltweite Ratifikation der internationalen Konvention über die Rechtsstellung der Flüchtlinge anzustreben. Ich darf daran erinnern, dass die Genfer Konventionen des Jahres 1949 auch Schutzbestimmungen enthalten, welche für die meisten der hier vertretenen Staaten verbindlich sind.

Sodann frage ich mich, ob die Flüchtlinge nicht systematisch erfasst werden sollten, wie es das Internationale Komitee vom Roten Kreuz gestützt auf die Dritte Genfer Konvention tut. Dieses Vorgehen könnte die Suche nach Verschollenen und Familienzusammenführungen erleichtern. Viele würden wieder in einer vertrauten Umgebung menschenwürdig leben. Das Internationale Komitee vom Roten Kreuz unternimmt gegenwärtig solche Flüchtlingserhebungen. Es ist bereit, seine Tätigkeit in enger Zusammenarbeit mit dem Hochkommissariat systematisch auszubauen.

Schliesslich, Herr Generalsekretär, schlage ich Ihnen vor, diese Konferenz erneut einzuberufen, wenn sich dies als notwendig erweist. In voller Uebereinstimmung mit Ihnen und mit dem Hochkommissar sollen die Lage neu beurteilt und Informationen über die Aufnahme und Integration von Flüchtlingen ausgetauscht werden. Die Anstrengungen, welche wir heute unternehmen, müssen eine Fortsetzung finden.

VII

Wenn unsere Konferenz Leben retten und Leid lindern kann, so hat sie ihr erstes Ziel erreicht. Sie hat damit aber auch einen Beitrag an den Frieden geleistet. Denn: So lange es Millionen von leidenden Familien gibt, aus ihren Wohnstätten vertrieben, vom Tode bedroht, ohne die notwendigsten Mittel, so lange ist echter Friede nicht möglich. Und: Wenn wir Flüchtlinge in unsere Länder aufnehmen, so ist das eine Bereicherung. Die Geschichte hat uns das oft gezeigt.

Mit dieser Ueberzeugung nimmt die Schweiz an der Konferenz teil. Sie wird, Herr Generalsekretär, Ihre Anstrengungen und diejenigen des Hochkommissars weiter unterstützen. Das Hochkommissariat wird weiterhin eine zentrale Rolle spielen müssen. Genf ist die Wiege des ersten grossen humanitären Werkes: Möge dieser Geist unsere Arbeit prägen, zum Nutzen von Millionen Unglücklicher, die wir retten und denen wir helfen wollen !
